



## **EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

### **Séance du 14 mai 2018**

**Présents**: Mme BIORDI : Bourgmestre – Présidente

Mrs. DONDELINGER, BINET, JACQUEMIN, HOTTON: Echevins

Mmes AUBERTIN, CRUCITTI, GUELFF, HABARU, NIZET, SEMES, WEBER et Mrs  
BEAUMONT, HANFF, JACOB, JANSON, LAMBERT A., LAMBERT Ch., MOROSINI,  
WEYDERS : Conseillers communaux ;

Mr. DEVAUX, Président CPAS

Mr ANTONACCI, Directeur général.

**Excusés** : Mmes A. MICHEL et I. LARDOT et Mrs BAILLIEUX B. et VANDENDENIN P.

### **Délibération n°2834**

Le Conseil communal,

Vu l'article L-1122-30 du Code de la Démocratie locale ;

Vu la décision du Conseil communal en sa séance du 26 mars 2018 d'instaurer un régime de second pilier à raison de 3% de la masse salariale et de conditionner les 3 % restants en fonction d'un objectif d'attractivité lié à une augmentation de la valeur du *fonds des frontaliers* par travailleur frontalier ;

Considérant qu'il apparaît opportun au regard de la décision du 26 mars 2018 mais également en vertu du risque de la perte de valeur relative de notre fonds des frontaliers et l'impact sur les finances communales ;

Considérant qu'un nombre important de données a été collecté afin de mieux appréhender les mutations en cours sur le territoire d'AUBANGE et qu'un travail d'analyse plus approfondi mérite d'être réalisé afin d'augmenter la maîtrise des phénomènes en cours ;

Considérant que des étudiants ou des chercheurs pourraient se saisir de sujets relevant de ces enjeux communaux d'importance en vue d'améliorer l'attractivité de la Ville d'AUBANGE et par là aider l'autorité à créer le contexte favorable à une résorption de la perte relative de valeur du ratio fonds des frontaliers par frontalier ;

Après en avoir délibéré ;

Par 17 voix « pour », 1 abstention (M. L. WEYDERS) et 3 voix « contre » (Mme CRUCITTI et Mrs JANSON et MOROSINI) sur 21 votants ;

**ARRETE :**

### **Article 1<sup>er</sup> : le principe d'une bourse pour les sujets d'intérêt communal**

Décide de créer un règlement d'octroi de bourse pour la rédaction de mémoires de fin d'étude en lien avec un sujet d'intérêt communal ou de publications de recherche selon la liste énumérée à l'art 4.

### **Article 2 : un montant de 2000 euros**

Le montant de la bourse s'élève à 2000 euros. La bourse est octroyée par le Collège communal après avis favorable d'une commission scientifique. Elle est versée sur le compte bancaire du lauréat. Cette bourse est octroyée dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

### **Article 3 : la commission scientifique**

La commission scientifique est composée par le Collège communal et est présidée par un professeur d'université en activité ou honoraire et est composée de minimum deux fonctionnaires et deux membres

du Collège communal ainsi que de toute personne intéressée par l'évolution de la Ville d'AUBANGE qui bénéficie d'une expertise sur les sujets évoqués, que ce soit en tant que professeur, chercheur, professionnel, qui exerce ou qui ont exercé une fonction scientifique, d'étude ou de consultance pertinente.

#### **Article 4 : la liste des thèmes**

La liste des thèmes éligibles pour l'octroi d'une bourse est la suivante :

- Le marketing territorial ;
- La prospective/ la démographie ;
- La dégradation urbaine ;
- La mobilité transfrontalière ;
- Les lignes à haute tension ;
- La question du logement (sous l'angle qualitatif) ;
- La programmation urbanistique ;
- Le phénomène « ville dortoir » ;
- L'apprentissage des langues ;
- L'intégration des primo-arrivants ;
- La problématique de la sécurité (sous l'angle de la criminologie) ;
- La problématique des commerces en centre urbain (développement local) ;
- Les formes de coopération transfrontalière (le PED) ;
- La transition Smart City.
- Ecologie urbaine
- Participation citoyenne / démocratie participative
- Dynamiques de transition et Territoire durable
- Identités territoriales

Ces thèmes sont développés de manière plus large au sein de l'annexe. Cette annexe est susceptible d'évoluer par décision du Collège communal sur avis de la commission scientifique prévue à l'article 3.

#### **Article 5 : modalités**

Le mémorant introduira une demande de bourse en développant une fiche expliquant le sujet du mémoire, en établissant le lien avec la liste des thèmes (évoquée ci-avant), l'utilité au regard de l'intérêt communal en faisant mention de la discipline concernée, la méthodologie choisie ainsi que l'identité du promoteur de mémoire.

La commission scientifique émettra un avis sur l'éligibilité du sujet de mémoire. Le Collège communal décidera du principe d'octroyer la bourse sur base de l'avis de la commission.

#### **Article 6 : la mise à disposition de données**

L'administration communale s'engage à mettre un maximum de données à disposition des mémorants/chercheurs afin de leur faciliter la phase exploratoire. Un groupware « agora project » est créé en vue de stocker les données. Un accès sera donné via un login et un mot de passe sécurisé.

#### **Article 7 : la déontologie**

Les mémorants et les chercheurs s'engagent à faire preuve de la déontologie nécessaire liée à l'emploi des données communales. Lorsqu'ils auront accès à des données à caractère personnel, ils veilleront à respecter l'article 458 du code pénal sur le secret professionnel.

Par le Conseil :

Le Directeur général,  
(s) ANTONACCI T.

Le Président,  
(s) BIORDI V.

Pour extrait conforme :  
Aubange, le 17 mai 2018

Le Directeur général,

ANTONACCI Tomaso



Le Bourgmestre,

BIORDI Véronique

# **Annexe concernant l'article 4 relatif aux thèmes éligibles pour l'octroi d'une bourse**

## **Thème 1 : Le marketing territorial:**

Ce thème vise l'attractivité de la Ville d'AUBANGE notamment vis-à-vis des cadres supérieurs dans le but de créer davantage de mixité sociale spécifiquement sur ATHUS. Cette étude d'attractivité devra permettre d'élaborer une stratégie, voire des critères, pour le choix des potentiels résidents de s'installer ou non à ATHUS et à AUBANGE en général.

***Les différentes disciplines concernées:** la première discipline relève des sciences de gestion et plus particulièrement du marketing, comme il s'agit de marketing « territorial », les sciences politiques sont pertinentes aussi, les études de communication également dans l'aspect marketing « communication », et ainsi que les géographes dans l'aspect gestion du territoire.*

## **Thème 2 : La prospective / la démographie:**

Ce thème est lié à l'étude Iweps sur l'évolution des ménages d'ici 2035, où il est fait état d'une augmentation de la population de la Ville d'AUBANGE relativement conséquente. Il s'agit d'appréhender, anticiper les mutations à venir afin de les gérer au mieux dans le cadre notamment de ses enjeux démographiques.

***Les disciplines concernées:** la sociologie, la science politique, la démographie ainsi que la géographie et la gestion du territoire. Ces études concrètes permettraient de mieux pouvoir absorber, mieux appréhender, mieux gérer les mutations que la ville connaît.*

## **Thème 3 : La dégradation urbaine: le cas d'Athus**

La dégradation urbaine versus la gentrification<sup>1</sup>. Il s'agit de la discipline de la sociologie urbaine, on parle alors de l'école de Chicago. Comment un ghetto se crée, comment on devient une banlieue, comment il peut y avoir « une spirale négative de concentration de la précarité » qui contribue à une déstructuration urbaine. C'est ce phénomène de mutation vers un ghetto, de dégradation urbaine que nous souhaiterions voir appliqué au cas d'ATHUS. Le but poursuivi par l'autorité est de pouvoir mieux comprendre les mécanismes afin de contrer cette dérive et éventuellement de pouvoir induire un phénomène de gentrification.

Il s'agit également de gérer les mutations de la ville avec l'œil des architectes urbanistes, d'analyser plus en profondeur la transition d'une ville post-industrielle. Nous disposons déjà de l'étude de la rénovation urbaine qui comprend à la fois un diagnostic et un programme d'action. Ces documents constituent une base première que le projet de mémoire peut prolonger.

### **Les disciplines concernées:**

*La sociologie urbaine, la géographie ou encore l'architecture avec l'urbanisme comme spécialité. Le sujet peut être appréhendé autant dans ses dynamiques sociologiques que dans l'évolution du bâti.*

## **Thème 4 : La mobilité transfrontalière:**

Le thème de la mobilité transfrontalière est à relier aux enjeux d'engorgement de la Commune en lien avec la problématique des navetteurs qui travaillent au GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG mais également de la présence du plus grand port sec de BELGIQUE et donc du transit logistique. Nous connaissons un lourd problème de saturation au niveau des axes principaux. Si nous relient ces problèmes avec l'augmentation démographique que nous avons évoquée ci-avant, nous nous rendons

---

<sup>1</sup> La gentrification (mot anglais parfois traduit par embourgeoisement) désigne le processus par lequel le profil socio-économique de la population d'un quartier se modifie au profit d'une classe sociale plus aisée. Un quartier pauvre ou modeste devient ainsi plus riche.

compte que nous nous trouvons véritablement face à une impasse. Ce thème doit pouvoir être relié au plan communal de mobilité ainsi qu'au schéma stratégique de mobilité transfrontalière LUXEMBOURG - WALLONIE (SMOT).

Les disciplines concernées : la géographie, plus particulièrement l'aménagement du territoire, la logistique, ...

#### **Thème 5 : Les lignes à haute tension:**

Il s'agit d'étudier la gestion des lignes à haute tension qui sont sur le territoire d'AUBANGE. Les questions possibles relèvent à la fois de l'enfouissement, de la gestion, de l'impact environnemental et de la santé.

#### **Les disciplines concernées :**

*La physique, la médecine, on pense notamment à l'étude suisse relative à l'impact sur la santé des lignes à haute tension, les biologistes, les polytechniciens, les ingénieurs notamment au niveau de la technique d'enfouissement et des protections des champs électromagnétiques pour éviter les problèmes de santé.*

#### **Thème 6 : La qualité des logements :**

La pression foncière engendre inévitablement un phénomène de spéculation immobilière. Celle-ci peut s'opérer de manière régulière ou non, selon les cas.

Dans les cas de division d'immeubles, il y a notamment la problématique des marchands de sommeil. C'est une problématique à la fois de logement et à la fois d'urbanisme. Quelle est la marge de manœuvre de l'autorité administrative pour pouvoir empêcher ces phénomènes ? Deux droits s'opposent, le droit du propriétaire et celui de l'autorité administrative de décider ce qui est souhaitable ou non sur son territoire.

Il y a la question de la pression foncière grande-ducale notamment locative et de l'impact au niveau de la qualité du logement.

Les disciplines concernées : *les sciences de gestion, la gestion immobilière, l'urbanisme, notamment au regard de l'impact du CODT, de la révision de notre guide communal d'urbanisme, le droit, les sciences politiques, la biologie, la médecine sous l'angle de la liaison entre l'habitat et la santé (les logements insalubres) à relier au travail de Samilux, la sociologie (le logement en tant que facteur d'inégalités sociales) avec une application sur le territoire d'AUBANGE ...*

#### **Thème 7 : L'urbanisme :**

Il s'agit d'étudier la planification des programmes de développement urbain en lien avec la révision du guide communal d'urbanisme et en lien avec le nouveau CODT (Code du développement territorial). Sur le territoire communal, les parcelles libres de construction en zone d'habitat deviennent de plus en plus rares. Simultanément, le bâti est relativement ancien. Comment planifier le programme de développement de la ville et la mutation de l'habitat au regard des nouvelles technologies, de la vétusté de l'habitat, des règles actuelles de notre guide communal d'urbanisme qui sont à revoir, des nouvelles tendances, des nouvelles directions qui sont prises au niveau régional et local ?

#### **Les disciplines concernées :**

*Le droit, la science politique, la géographie, l'aménagement du territoire et l'urbanisme.*

#### **Thème 8 : Cohésion sociale : les moyens de lutter contre le phénomène « Ville dortoir »**

Il s'agit d'étudier les moyens de créer du lien social dans un contexte de ville en mutation qui comprend notamment 66% de travailleurs frontaliers et un grand nombre de nouveaux arrivants.

Discipline concernée: *la sociologie, la cohésion sociale.*

#### **Thème 9 : Les langues:**

Il s'agit du thème lié à l'apprentissage des langues. Les langues concernées sont prioritairement l'allemand et le luxembourgeois, ainsi que l'anglais en vertu du caractère frontalier avec le GRAND-

DUCHE DE LUXEMBOURG. L'angle multiculturel peut également être abordé via le partage des langues des nouveaux arrivants (à titre principal le portugais) sur le territoire en vertu de la présence toujours plus importante d'étrangers.

**Les disciplines concernées:** *l'interprétariat, les études de langues et lettres modernes, la linguistique, la psycho-pédagogie ...*

#### **Thème 10 : L'intégration des primo arrivants :**

Il s'agit d'appréhender l'arrivée et la bonne intégration d'un nombre important de primo-arrivants résidant sur le territoire d'AUBANGE et cela en harmonie avec la population endogène.

Ce thème peut être relié au travail réalisé dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale ainsi que celui réalisé par le Crilux.

#### **Les disciplines concernées :**

*Sociologie et sciences politiques.*

#### **Thème 11 : La problématique de la sécurité :**

La Ville connaît certains problèmes de sécurité et de criminalité en vertu de son caractère transfrontalier. Il s'agit de pouvoir objectiver la problématique au-delà de la perception, en analysant les chiffres et les dynamiques en place.

#### **Les disciplines concernées :**

*Criminologie et sociologie.*

#### **Thème 12 : La problématique des commerces en centre urbain (développement local) :**

En raison du développement des centres commerciaux et de l'e-commerce, les centres urbains connaissent une diminution des cellules commerciales. Il s'agit d'étudier la problématique sur ATHUS mais également sur AUBANGE et HALANZY en tâchant de dégager des tendances mais également des solutions.

#### **Les disciplines concernées :**

*Sciences économiques, sciences politiques, développement local.*

#### **Thème 13 : Les formes de coopération transfrontalière (le PED).**

La coopération transfrontalière est un enjeu central pour AUBANGE. L'agglomération du Pôle Européen de Développement devrait pouvoir être relancée. Sous quelle forme ? Quelles sont les formes possibles de coopération transfrontalière ? Quelle est la plus adéquate pour le pays des trois frontières ? Quel est le territoire pertinent ? Quels sont les thèmes d'action à privilégier au niveau de l'agglomération du Pôle Européen de Développement ? Quelle identité doit pouvoir être développée ?

#### **Les disciplines concernées :**

*Droit, sciences politiques et études européennes.*

#### **Thème 14 : La transition Smart City**

Etude de l'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre de l'attractivité de la Ville d'AUBANGE et dans une perspective de Ville intelligente.

La notion regroupe 6 dimensions : des citoyens smart (co-création), l'économie (nouveaux services/produits), l'environnement (durable), la mobilité (durable/information en temps réel), la gouvernance (open data/transparence/services aux citoyens) et le smart living (logement/sport/santé/culture...).